

Je ne suis qu'un modeste retraité électricien, je voudrais apporter mon éclairage personnel.

Actuellement, EDF, ERDF, ENEDIS, (bientôt Euterpe, muse de la musique, joueuse de flûte!!!...), est capable de lancer un ordre en 175 Hertz sur le courant porteur pour ouvrir puis fermer les contacts du chauffe-eau individuel, dans le cadre du tarif bleu, jour nuit. Il est donc capable de faire la même chose pour ouvrir et fermer à distance et pendant une seconde un contact qui donne accès aux données de consommation inscrites dans son compteur, technologie on ne peut plus facile à mettre en place et qui ne gênerait personne. Il suffirait d'adapter les compteurs bleus. Impossible, dite-vous ? Je vous réponds : quand on est capable de fabriquer une fusée spatiale, on est a fortiori capable de faire une toute petite modif...

Or, on nous promène avec une affaire qui ressemble à l'affaire des portiques routiers... Une autorité a donné l'ordre de fabrication d'un stock considérable de compteurs LINKY, qui reste sur les bras. L'histoire est bien plus longue, mais nécessite un raccourci obligé.

Tous les subterfuges promotionnels sont utilisés pour s'en débarrasser.

Si ce compteur est prévu pour recueillir les consommations, il n'est pas prévu pour contenir les émissions électromagnétiques qu'il va générer autour de lui-même (coque en plastique, pas en métal), autour du réseau de distribution individuel, ni autour des câbles parcourant nos façades. Défaut de blindages...

C'est-à-dire partout, avec une émission à 60 GigaHz, donc incontrôlable en puissance et densité, par un contrôleur lambda, non équipé de l'appareil spécifique, strictement professionnel. (Les petits CORNET montent à 6Ghz au max et ne captent même pas les satellites...)

Ces émissions vont venir contribuer à l'augmentation du brouillard électromagnétique (électrosmog), déjà existant et déjà dérangeant pour 50% de la population. Ceci est intolérable.

Tous les arguments de dilution vont être avancés pour faire passer la pilule, du genre :

— Ce compteur n'émet qu'un CEM négligeable, sans apporter de preuve formelle par contrôle à différentes distances et dans des conditions domestiques.. (nous voulons des chiffres vrais.)

— Dans les villes, les câbles sont peu à peu enterrés.

Il reste qu'aucun des câbles courants actuellement en façade ne sont blindés (ni les câbles téléphoniques, générant des mosaïques sur les écrans télé) et cela va durer des temps administratifs...

— Ces compteurs présentent de très nombreux avantages pour gérer la consommation individuelle.

Ce n'est pas vrai. Les seuls appareils actuels capables de différencier les consommations sont des compteurs divisionnaires, installés en tête des circuits à surveiller, ex : les circuits de chauffage électrique. Mais ces compteurs divisionnaires ne font pas remonter les informations. Pour faire remonter les informations de chaque circuit, il faudrait, au minimum, établir une liaison avec un organe centralisateur ou multiplexer les tableaux électriques vers un système informatique prévu pour transmettre les résultats sur le réseau. De tels tableaux multiplexés deviendraient des usines à gaz, dont l'installation, l'adaptation et la maintenance ne pourraient être confiés qu'à des entités MONOPOLISTIQUES...

Par ailleurs, qu'apporterait ces informations au consommateur qui sait déjà très bien faire la part des choses en ce qui concerne son mode de vie et celui des siens. Il sait à quel niveau sa consommation devient incompressible. La formule est simple ; chauffage + force motrice + éclairage.

Enfin, pour pouvoir comparer la réalité de l'efficacité d'un système de chauffage électrique par rapport à un autre il faudrait maîtriser tous les paramètres...

Ce compteur ne sert à rien pour le consommateur lambda et ne va entraîner des désirs d'équipements sophistiqués que pour une part infime de population gogo ayant les moyens d'assumer leurs rêveries solitaires...

Donc, la politique d'équipement concernant les compteurs LINKY relève d'autres critères.

— 1) Il convient de revenir sur les seuls avantages pour le ou les fournisseurs.

Le premier avantage immédiat recherché est la perspective d'économies à réaliser au niveau traitement des données facturations.

L'interrogation est permise en ce qui concerne la politique d'emploi d'agents releveurs, (s'il pouvait ne pas y en avoir...), de systèmes de relève des informations, (si l'on pouvait se passer de la tablette relève...), de transfert auprès des centres de facturation, (si l'on pouvait se passer de re-saisie ou de manipulations...), de facturation automatique et d'envoi ou pas des factures papier. Nous comprenons tous la subtilité.

— 2) Il convient de s'interroger sur « qui a intérêt à imposer LINKY ? », et à noyer le poisson d'eau douce dans une eau salée ?

- N'y a-t-il pas intérêt à obliger les élus à faire enterrer les lignes et répercuter les coûts sur les impôts locaux ?
- N'y a-t-il pas intérêt à obliger les constructeurs à concevoir des habitations et bâtiments les moins énergivores possibles, voire à énergie positive en répercutant les coûts rendus obligatoires sur les consommateurs, en partenariat avec les financiers proposant des prêts à 30 ou 40 ans...
- N'y a-t-il pas intérêt à ouvrir les portes au développement par les industriels et installateurs de tableaux électriques sophistiqués à charge des consommateurs... (et qui échappent aux bricoleurs avertis)

Ces initiatives, quelles qu'elles soient et aussi louables soient-elles, ne tiennent aucun compte des émissions EM qu'elles vont engendrer et, par conséquent, des dérangements, nuisances ou pathologies physiques et psychiques déstabilisantes, désocialisantes voire invalidantes qu'elles vont entraîner, sans parler des risques de mutations génétiques (y compris cancers) .

Ce problème nous réserve un avenir dansant... mais il s'agit de la danse de Saint-Guy

Daniel J